

21 janvier 2008

N° 04 – 2008

Pour toute information complémentaire, contacter :

**Beat Werder** +33 (0)1 46 98 71 39

Directeur de la Communication

**Marco Circelli** +33 (0)1 46 98 72 17

Directeur des Relations Investisseurs

## Le Groupe SCOR n'est pas exposé à la crise des "monoliners"

Dans le cadre de son système d'Enterprise Risk Management (ERM), SCOR a conduit une analyse approfondie de son exposition globale aux institutions financières américaines spécialisées dans le rehaussement de crédit, que l'on désigne par « *monoliners* ». Cette analyse a consisté à étudier tous les postes figurant au passif de SCOR, tels que les risques d'assurance classiques liés au marché du crédit, ainsi que tous les passifs liés aux contrats couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux ("D&O") des institutions financières. L'analyse de l'exposition du groupe a également porté sur les éléments d'actifs du Groupe SCOR au titre de ses placements.

Cet examen en profondeur a permis de tirer les conclusions suivantes :

- SCOR n'a aucune exposition sur les « monoliners » ou « guarantors » américains en termes de Crédit Caution, de dérivés de crédit (« *Credit Default Swaps* » ou « CDS »), de titres adossés à des prêts (« *Collateralized Loan Obligations* » ou « CLO »), de titres adossés à des créances (« *Collateralized Debt Obligations* » ou « CDO »). SCOR n'a aucune exposition au titre des opérations de titrisation ou de couverture de prêts tels que les rehaussements de crédit et les diverses garanties financières ;
- SCOR n'a fourni ni couverture ni capacité, que ce soit directement ou indirectement, aux différents rehausseurs de crédit (« *monoliners* » ou « *guarantors* ») américains, SCOR n'étant ni agréé ni certifié pour offrir de tels produits et services aux Etats-Unis ;
- SCOR ne détient aucune obligations émises par des rehausseurs de crédit ou autres garants financiers ; De même, SCOR ne détient aucune action des différents « monoliners » et « guarantors » américains ;
- sur un portefeuille d'investissement total de 19 milliards d'Euros, SCOR ne détient que 83 millions d'Euros de titres dont la notation est rehaussée par des « *monoliners* » ou « *guarantors* » américains, dont la moitié sont des obligations émises par des collectivités locales (« *municipal bonds* »). Même dans le cas d'un défaut total de la part des différents garants financiers, ces titres devraient conserver, selon SCOR, leur niveau de notation « investment grade ». Dans tous les cas, la prise en compte sur la valeur de marché d'éventuelles baisses de notation de ces titres garantis par les « *monoliners* » n'aura pas d'effet significatif sur la solidité financière de SCOR ;

### SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cdx  
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Européenne au Capital

de 1 439 335 470,20 Euros

21 janvier 2008

N° 04 – 2008

- par ailleurs, SCOR n'a aucune exposition directe au titre des polices de responsabilité civile des mandataires sociaux (« D&O ») souscrites par les institutions financières aux Etats-Unis, y compris donc par les rehausseurs de crédit et les garants financiers.

Cet examen approfondi conduit à la conclusion selon laquelle la crise des « monoliners » américains ne devrait pas avoir d'impact sur la solidité financière de SCOR.

\*  
\* \*

**Énoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2007 sous le numéro D.07-0294 (tel que mis à jour par la seconde note complémentaire visée par l'AMF le 12 juin 2007 sous le numéro 07-183, le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR et le prospectus d'admission de SCOR visé par l'AMF le 10 avril 2007 sous le numéro 07-0115, tel que mis à jour par la première note complémentaire visée par l'AMF le 23 avril 2007 sous le numéro 07-0131 et la seconde note complémentaire visée par l'AMF le 12 juin 2007 sous le numéro 07-183 décrit un certain nombre de risques et d'incertitudes importants relatifs à l'Offre et le rapprochement avec Converium.

**SCOR SE**

1, av. du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cdx  
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00  
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09  
[www.scor.com](http://www.scor.com)

RCS Nanterre B 562 033 357  
Siret 562 033 357 00020  
Société Européenne au Capital  
de 1 439 335 470,20 Euros